

COMPTE RENDU - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 29 mai 2018 à 18h30

A LA CELLE D'Auvergne

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, se sont réunis à La Celle d'Auvergne, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, le vingt-deux mai deux mille dix-huit.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 51	Pour : 48
	En exercice : 51	Contre : 0
	Qui ont pris part à la délibération : 48	Abstention : 0

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BIZET Jean-François, GRANGE Jean-Claude, LEROY Anthony, GUILLOT Gérard, MULLER Lionel, BARRIER Martine, POUGHEON Jacky, ROMANEIX Alain, MENAGE Gilbert, SENEGAS ROUVIERE Didier, OLLIER Jean-Pierre, FERREYROLLES Janine, SOUCHAL Boris, DEMENEIX Elisabeth, COLLANGE Claude, SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, MAILHOT Mireille, MANGOT Marc, DOMAGALA Daniel, CONDY Cédric, CHARLES Jacques (Suppléant), DESMOULIN Nicole, CARRIAS Charles, OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis, ROUGHEOL Cédric, BRECHARD Jacqueline (Suppléante), MONTPEYROUX Nicolas, ANDANSON Antonia, AMADON Georges (Suppléant), TIXERONT Gérard, BESANCON Gilles, ARNAUD Daniel, THOMAS Bernard, LECHAPELAIN Jean-Luc et RIVET Annie.

Absents : Messieurs et Madame ACHARD Marie-Claire, CAILLOUX Luc et FARGEIX Gervais.

Ont donné pouvoir : Monsieur BELLAIGUE Gilles à Monsieur BIZET Jean-François ; Monsieur LEGOY Jean-Pierre à Monsieur RABAT Jean-Louis, Madame KLOSTER Françoise à Monsieur MULLER Lionel, Madame DO COUTO Sévérine à Monsieur ROUGHEOL Cédric, Madame ERAGNE Yannick à Madame BARRIER Martine, Monsieur SERVIERE Gilles à Monsieur LECHAPELAIN Jean-Luc, Monsieur COQUET Stéphane à Monsieur CARRIAS Charles. Monsieur JALICON Adrien à Monsieur THOMAS Bernard, Madame VIALETTE-GIRAUD Janette à Monsieur GRANGE Jean-Claude, Monsieur PAILLER Robert à Monsieur ARNAUD Daniel, Monsieur MILORD Franck à Monsieur SOUCHAL Boris,

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire Monsieur SOUCHAL Boris.

SERVICES A LA POPULATION

1/ VERSEMENT D'ACOMPTES AUX ASSOCIATIONS DE LA CCV

Monsieur le Président indique qu'il convient de procéder au versement de plusieurs acomptes concernant les associations de la CCV :

1. pour les associations entrant dans le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse :

- au versement du 2^e acompte

Association planète Loisirs Animation (centre de loisirs) :	38 600 €
Association Planète Loisirs Animation (TAP) :	32 800 €
Association Planète Loisirs Animation (Garderie) :	5 200 €
Association Planète Loisirs Animation (Ado) :	4 800 €

- au versement du 1^{er} acompte

Association Les P'tits Volcans (centre de loisirs/TAP) :	39 041 €
---	-----------------

2. pour les associations d'enseignement musical intercommunales conventionnées avec la Communauté de Communes :

Ecole de Musique et de Danse Sioulet Chavanon : 20 000 €
Ecole de Musique Intercommunale Pontgibaud Sioule et Volcans : 40 156 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2/ TARIF TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – CCV – RENTREE 2018-2019

Monsieur le Président indique que trois communes sont concernées par l'organisation des Temps d'activités périscolaires pour la rentrée 2018-2019, ce qui représente 4 écoles sur les 18 du territoire et 23% des enfants scolarisés. Les communes concernées souhaitent conservées les modes d'organisation actuels.

Les tarifs appliqués seront les suivants sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} septembre 2018 :

Quotient Familial	Propositions Tarifs annuels	Période	semaines
QF<400	150 € (30 €/périodes soit 1,38 €/heure)	1	7
401<QF<700	155 € (31 €/périodes soit 1,43€/heure)	2	7
701<QF<1000	160 € (32 €/périodes soit 1,48 €/heure)	3	6
1001<QF<1500	165 € (33 €/périodes soit 1,53 €/heure)	4	6
QF>1501	170 € (34 €/périodes soit 1,57 €/heure)	5	10

Les inscriptions et facturations auront lieu à la période.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

3/ OUVERTURE DES CENTRES DE LOISIRS – MERCREDIS MATIN

Monsieur le Président indique certains conseils d'école en accord avec les municipalités concernées ont décidé de remettre en place la semaine des 4 jours.

De ce fait, il est proposé d'ouvrir les centres de loisirs de Bourg Lastic, Pontaumur, Pontgibaud (+ 1 antenne à Chapdes Beaufort) les mercredis matin.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

4/: HARMONISATION DES QUOTIENTS FAMILIAUX

Monsieur le Président indique qu'afin de répondre à la requête de la CAF, il est proposé d'harmoniser les tranches des quotients familiaux appliqués dans les centres de loisirs du territoire avec une mise en place au 1^{er} septembre 2018.

5 tranches seront alors appliquées :

Quotient Familial
QF < 400
401 < QF < 700
701 < QF < 1000
1001 < QF < 1500
QF > 1501

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

5/ HARMONISATION DES TARIFS : ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Président indique que le centre de loisirs du territoire n'applique pas la même politique tarifaire.

Il est proposé d'harmoniser les tarifs comme suit :

½ JOURNEE (sans repas)	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes
	TARIF	TARIF
QF < 400 €	2.5 €	4.5 €
QF 401 € < 700 €	3 €	5 €
QF 701 € < 1 000 €	3.5 €	5.5 €
QF 1 001 € < 1 500 €	4 €	6 €
QF > 1 501 €	4.5 €	6.5 €

JOURNEE (repas inclus)	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes
	TARIF	TARIF
QF < 400 €	9,5 €	13,5 €
QF 401 € < 700 €	10,5 €	14,5 €
QF 701 € < 1 000 €	11,5 €	15,5 €
QF 1 001 € < 1 500 €	12,5 €	16,5 €
QF > 1 501 €	13,5 €	17,5 €

4 JOURS (repas inclus)	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes
	TARIF	TARIF
QF < 400 €	34 €	44 €
QF 401 € < 700 €	38 €	48 €
QF 701 € < 1 000 €	42 €	52 €
QF 1 001 € < 1 500 €	46 €	56 €
QF > 1 501 €	50 €	60 €

SEMAINE (repas inclus)	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes
	TARIF	TARIF
QF < 400 €	40 €	50 €
QF 401 € < 700 €	45 €	55 €
QF 701 € < 1 000 €	50 €	60 €
QF 1 001 € < 1 500 €	55 €	65 €
QF > 1 501 €	60 €	70 €

De plus, il est proposé de mettre en place une réduction dite fratrie :

- -10% pour le 2^e enfant inscrit,
- -15 % pour le 3^e enfant et plus

Enfin, il est proposé d'harmoniser le tarif des repas sur les 3 centres de Loisirs. Ces derniers seront alors facturés 4.50 € le repas.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

6/ TARIFS DES SEJOURS DU CENTRE DE LOISIRS DE BOURG LASTIC

Monsieur le Président propose de retenir les préconisations de la Commission enfance concernant les tarifs des séjours du centre de loisirs de Bourg Lastic.

La commission propose de retenir les tarifs suivants modulés en fonction du QF pour les séjours pour 5 nuits ayant lieu au Centre de Loisirs de Bourg Lastic et pourront être modulés à la nuitée ou suivant l'activité :

TARIFS ACTUELS		TARIFS AU 01/09/2018	
Quotient familial	Tarifs séjours	Quotient familial	Tarifs séjours
QF < 350	105 €	QF < 400	120 €
351 < QF < 500	120 €	401 < QF < 700	136 €
501 < QF < 700	136 €	701 < QF < 1000	152 €
701 < QF < 1000	168 €	1001 < QF < 1500	168 €
1001 < QF < 1300	168 €	QF < 1501	183 €
1301 < QF	183 €		

Il sera également mis en place des réductions dite fratrie :

- -10% pour le 2^e enfant inscrit,
- -15 % pour le 3^e enfant et plus

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

7/ TARIFS SORTIE SPECIFIQUE CENTRE DE LOISIRS DE BOURG LASTIC

Monsieur le Président indique qu'il convient de travailler sur l'harmonisation des pratiques tarifaires notamment en ce qui concerne les centres de loisirs.

La Commission enfance jeunesse qui s'est réunie en mai 2018 propose de mettre en place un supplément pour les sorties organisées par le Centre de loisirs de Bourg Lastic. Ainsi les familles devront participer à hauteur de 70% du coût de l'entrée correspondant à la sortie (30% serait pris en charge par le Communauté de communes), pour les sorties concernant le centre de loisirs de Bourg Lastic à compter de septembre 2018.

Pour les vacances d'été 2018, concernant les 3 sorties de prévues, un supplément sera demandé aux parents de 5 € pour les sorties de Vulcania et Anatolia Parc et de 12 € pour le Pal.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

8/ REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT CENTRE DE LOISIRS DE BOURG LASTIC

Monsieur le Président indique que le centre de Loisirs de Bourg Lastic est confronté à nombreux impayés.

Afin de permettre un meilleur recouvrement des créances, il est proposé au Conseil Communautaire de mettre en place une règle de fonctionnement unique.

Ainsi, les familles n'ayant pas réglé leurs factures année n-1, n'ayant pas sollicité un échelonnement de paiement au niveau de la trésorerie ou signalé des difficultés de paiement en vue de rechercher des solutions amiables, ne pourront pas voir accepter leurs enfants au centre de loisirs l'été suivant.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

9/ MICRO CRECHE ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur le Président rappelle que la fermeture du collège de Giat a incité la réflexion avec les élus de la commune de Giat sur l'évolution du projet de micro-crèche, porté par Audrey MATHIEUX, dans le cadre du réseau Les Chérubins. La commune prévoit la délocalisation de son école primaire dans les locaux du collège. La partie actuelle de l'école sera donc libre dès l'été 2018. La surface disponible est de 140 m² correspondant aux besoins de la micro-crèche. Il a donc semblé opportun de réfléchir à l'utilisation de ces locaux bientôt vacants.

Il est proposé de lancer une mission d'étude de faisabilité pour la réalisation de travaux dans le but d'aménager une micro-crèche, dans une partie des locaux de l'école primaire actuelle, sur la commune de Giat.

Il est présenté au Conseil Communautaire le résultat d'une consultation et le bureau et la commission enfance/jeunesse propose de retenir le mieux disant soit le cabinet Atelier d'Architecture DENYS + DIDIERJEAN pour un montant de 3000 € HT.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

RESSOURCES ET DEVELOPPEMENT / HABITAT ET URBANISME

1/ Aménagement d'un salon de coiffure/ 2 logements à Chapdes-Beaufort

Monsieur le Président rappelle le projet « Aménagement d'un salon de coiffure/2 logements à Chapdes-Beaufort » qui a fait l'objet d'une délibération positive du Conseil Communautaire en date du 27 février 2018 et précise qu'il convient de retenir les entreprises devant effectuer les travaux.

Il donne lecture du rapport de la commission des marchés qui s'est réunie le 29 mai 2018 et propose de retenir les propositions de la commission :

N°	LOTS	PROPOSITION ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
1	GROS-ŒUVRE - DEMOLITION - RAVALEMENT	CHOMILIER	136 941,50 €
2	CHARPENTE BOIS	ROUSSEL	17 498,54 €
3	COUVERTURE - ZINGUERIE	ROUSSEL	11 446,51 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES PVC ET ALUMINIUM	MIROITERIE DAGUILLON	25 097,45 €
5	MENUISERIES BOIS INTERIEURES - PLATRERIE - PEINTURE - FP - ISOLATION	EUURL LOPITAUX	48 611,62 €
6	ELECTRICITE VMC	DURANQUET	18 299,64 €
7	PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE GAZ	ACS	39 598,37 €
8	SOLS SCELLES - FAÏENCE	SARL Pradier Stéphane	9 834,58 €
9	SERRURERIE METALLIQUE	BOURDOULEIX	9 200,00 €
			316 528,21 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2/ CONSTRUCTION D'UN POLE ENFANCE JEUNESSE A BOURG LASTIC – MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Président rappelle le projet « construction d'un pôle enfance jeunesse à BOURG LASTIC » et précise qu'il convient de retenir les entreprises devant effectuer les travaux.

Il donne lecture du rapport de la commission des marchés qui s'est réunie le 29 mai 2018 et propose de retenir les propositions de la commission :

N°	LOTS	PROPOSITION ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	OPTION
1	LOT 01 TERRASSEMENTS – MACONNERIE	SMC FAURE	310 368,66 €	
2	LOT 02 CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE - BARDAGE	OFFRE INACCEPTABLE LOT DECLARE INFRUCTUEUX		
3	LOT 03 ETANCHEITE	ECB	70 192,22 €	
4	LOT 04 ENDUITS DE FACADES	AYBAT 63	15 000,00 €	
5	LOT 05 MENUISERIES EXT. ALU - VOLETS ROULANTS ALU	PHASE DE NEGOCIATION		
6	LOT 06 MENUISERIES INTERIEURES	PHASE DE NEGOCIATION		
7	LOT 07 ISOLATION - PLATRERIE – PEINTURE	SARL BATTUT	103 000,00 €	
8	LOT 08 CARRELAGE – FAIENCE	TEKNISOLS	49 000,00 €	
9	LOT 09 SOLS COLLES	TEKNISOLS	14 000,00 €	
10	LOT 10 SERRURERIE	PHASE DE NEGOCIATION		
11	LOT 11 VRD - ESPACES VERTS	OFFRE INACCEPTABLE LOT DECLARE INFRUCTUEUX		
12	LOT 12 CHAUFFAGE VENTILATION	BROUSSE	118 989,88 €	
13	LOT 13 ELECTRICITE	ACHARD	44 716,55 €	85,29 €

14	LOT 14 EQUIPEMENTS CUISINE	ADS	10 172,52 €
----	----------------------------	-----	-------------

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

3/ AMENAGEMENT DE 3 LOGEMENTS A SAINT JACQUES D'AMBUR – VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Monsieur le Président rappelle le projet « Aménagement de 3 logements à Saint Jacques d'Ambur » qui avait été lancé par la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans avant fusion.

Il présente l'Avant-projet définitif et propose de le valider ainsi que le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX*	297 281 €	SUBVENTION ETAT - FSIL	85 806,25 €
MOE	20 810 €	SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	40 030,00 €
CT/SPS	3 835 €	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	21 000,00 €
ASSURANCE / DIVERS / RESEAUX/ ETUDE SO	30 000 €	SUBVENTION ETAT - PRÊT PLUS	767,00 €
IMPREVUS	22 910 €	TOTAL SUBVENTIONS	147 603,25 €
ACQUISITION	15 000 €		
FRAIS NOTAIRE	3 000 €	PRÊT PLUS	282 715,00 €
TOTAL HT	392 835 €		
TVA à 20%	74 967 €	LASM recup TVA (10%)	37 483 €
TOTAL	467 801,72 €	TOTAL	467 801,72 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

4/ AMENAGEMENT D'UN IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET DE LOGEMENT A SAINT AVIT - ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur le Président indique que la commission économie qui s'est réunie le 22 mai 2018 propose au Conseil Communautaire de réaliser une étude de faisabilité pour la réalisation d'un immobilier d'entreprises et de logements sur la commune de Saint Avit.

M. MONTPEYROUX, maire de SAINT AVIT, présente le projet qui serait composé de 2 commerces et de logements.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de prendre la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur ce projet.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

5/ PROJET COMMUNAUTAIRE ET PERCEPTION DE TAXE D'AMENAGEMENT – PRINCIPE

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 51	Pour : 47
	En exercice : 51	Contre : 1
	Qui ont pris part à la délibération : 48	Abstention : 0

Monsieur le Président indique que la réalisation de projets communautaires sur les communes du territoire permet à certaines communes de bénéficier de la taxe d'aménagement qui est payée par la Communauté de Communes.

La commission économie du 22 mai 2018, propose au conseil communautaire d'adopter le principe d'un reversement sollicité par la communauté de communes auprès de ses communes membres par convention dans le cadre d'un accord amiable.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

6/ HABITER MIEUX : RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans participait au dispositif Habiter Mieux.

Il propose au Conseil communautaire de renouveler cette participation pour l'année 2018 en retenant 30 dossiers sur l'année sur les dispositifs Précarité énergétique et Autonomie.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

7/ OPERATION FACADES : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF – DEFINITION DES CRITERES

Monsieur le Président rappelle que les Communautés de Communes Sioulet Chavanon et Haute Combraille avaient mises en place sur leurs territoires une opération dite « réhabilitation de façades » qui permettait aux particuliers du territoire de pouvoir bénéficier d'une subvention pour la réalisation de travaux sur les façades de leurs bâtis. La commission Economie Aménagement du Territoire et Habitat du 22 mai 2018 propose de renouveler ce dispositif en fixant les critères suivants :

3. Montant maximum de travaux subventionnable : 5000€ TTC

4. 20% subvention maximum soit 1000 € par façade
5. Le bâtiment concerné doit être visible de la voie publique et avoir plus de 30 ans
6. Un délai de 10 ans doit s'écouler pour redéposer un dossier,
7. Des visites seront organisées en présence de l'architecte du CAUE qui pourra donner des conseils architecturaux aux potentiels bénéficiaires.

Le nombre de dossiers serait limité à 30 par an uniquement pour les façades privées.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de mettre en place cette opération sur l'ensemble du territoire intercommunal.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

8/ LOGEMENTS LOCATIFS – MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans dispose d'un parc de logements locatifs assez important.

Afin de permettre une meilleure gestion, il est proposé de mettre en place un règlement intérieur qui sera affiché dans les immeubles comportant des logements appartenant à la Communauté de Communes, qui devra être respecté par l'ensemble des locataires.

Monsieur le Président donne lecture du projet de règlement intérieur et propose de ea valider.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

9/ FONDS A89 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Président rappelle aux membres présents qu'il appartient à la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans de délibérer afin d'octroyer les aides A89 at ceux en application de la convention signée avec la Région Auvergne Rhône Alpes.

Monsieur le Président présente les dossiers déposaient et propose au Conseil Communautaire d'octroyer les aides comme indiqué ci-dessous :

<u>Cc Chavanon Combrailles et Volcans</u>				Montant à attribuer (Conseil Communautaire du 29/05/2018)		
Nom Entreprise	Activité	Adresse	Montant HT des travaux	FISAC	Fonds A89	LEADER
SARL La Gentiane	Magasin vente produits bio	16 Rue du Got 63380 Pontaumur	80439.89 €	3217,59€	3217,60 €	25740,76 €

LA TABLE DE MARIE	Restaurant	52 Avenue des Combrailles 63230 Bromont-Lamothe	19763,69 €	inéligible	1 581,10 €	6 324,38 €
LE DOMAINE DU BALBUZARD	Camping	Le Rouze 63380 Condat-en-Combraille	100 757,49 €	Inéligible	8 000,00 €	32 000,00 €
DUPUY Philippe	Photographe	Avenue du Marronnier 63380 Pontaumur	6 339,76 €	Inéligible	507,18 €	2 028,72 €
EURL REPARFLEX	Réparation de flexibles hydrauliques sur site	Le Bourg 63230 La Goutelle	57 567,35 €	inéligible	4 605,39 €	18 421,55 €
SARL JVT	Garage automobile	22 rue du Général de Gaulle 63230	35 054,96 €	Inéligible	2 804,39 €	11 217,59 €
SARL MAZET SOLUTIONS	Electricité, plomberie, chauffagiste	Rue de la Clinique 63620 Giat	9 846,00 €	inéligible	787,68 €	3 150,72 €
SAS SCIERIE DES COMBRAILLES	Scierie	23, rue de la Vendée 63380 Montel-de-Gelat	117 839,28 €	inéligible	8 000,00 €	32 000,00 €
EURL POUMEROL	Station-service (carburant, lavage)	Route de Bourg Lastic 63470 Herment	158 000,00 €	inéligible	8 000,00 €	32 000,00 €
VOISSIER Stéphane	Guidage pêche	2,rue du Général de Gaulle 63230 Pontgibaud	6 150,00 €	inéligible	2 460,00 €	inéligible
			120 521,18 €	3 217,59 €	39 963,34 €	64 065,14 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

DEVELOPPEMENT DURABLE / URBANISME

1/ CONVENTION DE PARTENARIAT – TECHNICIEN DE RIVIERE MUTUALISE

Monsieur le Président rappelle que le **Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin** coordonne le Contrat territorial Chavanon en action 2015-2019 dans lequel, des travaux de préservation et de restauration des milieux aquatiques sont programmés sur les cours d'eau situés sur 4 EPCI : Haute Corrèze Communauté, la Communauté de communes Marche et Combraille en Nouvelle Aquitaine, la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans et la Communauté de communes Dômes Sancy Artense.

Ce programme d'actions, réunissant 20 maîtres d'ouvrage pour un montant de 3.8 M d'€, est détaillé dans le document contractuel signé le 2 décembre 2014 par tous les partenaires du projet. Sur certains secteurs, l'absence d'une

animation locale ne permet pas sa mise en œuvre. Le recrutement et la mutualisation d'un technicien rivière sont ainsi nécessaires pour encadrer les missions techniques liées à la gestion et au suivi des cours d'eau.

Il est proposé au Conseil communautaire de signer une convention de partenariat pour le recrutement d'un technicien de rivière mutualisé. Le restant à charge de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans sera de 13.6% du restant dû annuel sur les années 2018 et 2019.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – TECHNICIEN DE RIVIERE MUTUALISE

Monsieur le Président indique que le **Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Milleval en Limousin** a sollicité la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans pour la mise à disposition d'un bureau permettant d'accueillir le technicien de rivière mutualisé qui va être recruté par ces derniers.

Dans ce contexte, il convient de signer une convention de mise à disposition de locaux. Il est proposé au Conseil Communautaire d'établir une convention sur le modèle de celles qui ont déjà été signées avec le SMCTOM et le SIAEP pour l'occupation d'une partie des locaux de la maison des services de Bourg Lastic.

Le loyer estimatif serait de 330 € / an pour le bureau auquel s'ajoute les charges diverses soit un montant total sollicité de 1 330 € annuel. La convention sera effective pour 2 ans.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

3/ RESEAU POUR LA TRANSMISSION DU FONCIER AGRICOLE – POSITION DE LA CCV FACE AUX PROPOSITIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Président donne lecture du courrier reçu de la part du président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme proposant à la Communauté de communes de Chavanon Combrailles et Volcans d'adhérer au service d'ingénierie départementale en matière agricole.

Cette proposition vise à remplacer le Réseau Agricole Combrailles-Artense et internaliser au sein des services du Conseil Départemental l'animation assurée sur le territoire de la Communauté de communes.

Le déploiement de cette ingénierie départementale sera effective au 1^{er} juillet 2018, à cette date le Département ne soutiendra plus financièrement le fonctionnement du Réseau Agricole Combrailles-Artense.

Pour ce faire, une participation financière est demandée aux communautés de communes faisant appel à ce service départemental de 23 000 € maximum par an pour un ETP et 11 500 € par an pour 0.5 ETP.

Le Président rappelle l'organisation actuelle du Réseau Agricole Combrailles-Artense. Ce dernier associe les 4 communautés de communes du Pays de Saint-Eloy, de Dômes Sancy Artense, de Chavanon Combrailles et Volcans et de Combrailles Sioule et Morge.

Il existe depuis 2007 et a connu une évolution significative en 2012 avec le recrutement d'une animatrice spécifique, en lieu et place d'une prestation externe, le poste de l'animatrice étant porté par le SMAD des Combrailles. Le Réseau Agricole Combrailles-Artense repose sur un partenariat fait entre les Communautés de communes, mais aussi sur une implication importante du SMAD des Combrailles (pilotage général, encadrement de l'animatrice, accompagnement des communautés de communes dans leur action et la réalisation de nouveaux diagnostics, consultation groupée...).

Le Président explique que le Réseau Agricole Combrailles-Artense a prouvé, dans son organisation actuelle, sa pertinence et son efficacité, et cela pour un montant de participation financière modeste. L'extension du périmètre d'intervention du Réseau Agricole Combrailles-Artense à venir avec la conduite actuelle des diagnostics fonciers complémentaires sur les périmètres des anciennes communautés de communes du Pays de Saint-Eloy, des Côtes de Combrailles et de Rochefort-Montagne vient conforter un bilan positif.

Le Réseau Agricole Combrailles-Artense repose enfin sur une approche et un service de proximité, qui constitue la condition de son succès, mais aussi sa raison d'être.

Au vu de ce bilan et de l'attachement des élus des 4 communautés des communes partenaires à l'organisation actuelle du Réseau Agricole Combrailles-Artense et considérant l'importance de l'activité agricole sur leur territoire et donc l'intérêt de maîtriser pleinement la conduite du Réseau Agricole Combrailles-Artense, les Présidents des communautés de communes et le Président du SMAD des Combrailles ont adressé un courrier le 24 janvier 2018 au Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme afin de lui exposer les fortes réserves exprimées quant à la proposition départementale et leur volonté de poursuivre l'action du Réseau Agricole Combrailles-Artense dans son organisation actuelle. Il a d'ailleurs été proposé de développer une collaboration technique et méthodologique avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme afin de déployer une telle animation sur les territoires du Puy-de-Dôme actuellement non couverts.

Le Président précise également que des dispositions ont été prises afin de pérenniser l'animation du Réseau Agricole Combrailles-Artense, et cela avant la formulation de la proposition départementale. Dans ce sens, la convention de partenariat a été reconduite entre les 4 communautés de communes et le SMAD des Combrailles pour une durée de 3 ans (2018-2020), et le SMAD des Combrailles a par ailleurs renouvelé le contrat de travail de l'animatrice le 1^{er} janvier 2018 (après 6 ans de CDD) par le biais d'un CDI.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Président propose au Conseil Communautaire de ne pas donner une suite favorable à la proposition du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme d'adhésion au service d'animation territoriale dans le domaine agricole.

Toutefois, il indique également ne pas être contre la création d'un tel service qui peut permettre de structurer une animation sur l'ensemble du département en partenariat avec celui existant sur notre communauté de communes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

ADMINISTRATION GENERALE

1/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF – TEMPS NON COMPLET – 15 HEURES

Monsieur le Président expose à l'assemblée la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34.

Le Président indique qu'il convient de créer un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif qui sera en charge notamment de l'accueil de la MSAP de Bourg Lastic.

La rémunération afférente à cet emploi sera celle affectée à l'échelle 3 du 1^{er} échelon indice brut 347 majoré 325. Or si la personne recrutée a déjà travaillé, ses services accomplis dans le public ou le privé doivent être pris en compte dès la nomination dans le calcul de l'ancienneté et la détermination de l'échelon en qualité de stagiaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à compter du 1^{er} juin 2018 d'une durée hebdomadaire de 15 heures.

DECIDE que :

- si la personne recrutée n'a jamais travaillé elle sera nommée au 1^{er} échelon du grade,
- si elle a déjà travaillé, elle sera nommée, en fonction des services accomplis, à l'échelon correspondant à la reprise de ses expériences professionnelles.

2/ VIREMENT DE CREDITS N°01 (contrat territorial Chavanon) :

Le **CONSEIL DE COMMUNAUTE**, sur proposition du Président :

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 sont insuffisants,
- Décide de modifier les inscriptions comme suit :

Intitulés des Comptes	Diminution sur crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
77 - MARCHÉ COUVERT PONTAUMUR				
Immobilisations corporelles en cours - Constructions	2313	3 392 €		
124 CONTRAT TERRITORIAL CHAVANON				
Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements			2145	3 392 €
TOTAL DEPENSES		3 392 €		
TOTAL RECETTES				3 392 €

3/ AUGMENTATION DE CREDITS N°01 (dépôts et cautionnements reçus) :

Le **CONSEIL DE COMMUNAUTE**, sur proposition du Président :

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 sont insuffisants,
- Décide de modifier les inscriptions comme suit :

Intitulés des Comptes	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Programme 01 : opérations financières				
Dépôts et cautionnements reçus	165	1 500 €		
Dépôts et cautionnements reçus			165	1 500 €
TOTAUX EGAUX INVESTISSEMENT		1 500 €		1 500 €

4/ VIREMENT DE CREDITS N°02 (Cne La Goutelle) :

Le **CONSEIL DE COMMUNAUTE**, sur proposition du Président :

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 sont insuffisants,
- Décide de modifier les inscriptions comme suit :

Intitulés des Comptes	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Programme 87 : accessibilité des bâtiments				
Travaux	2313	1 380 €		
Programme : opérations financières				
Cne La Goutelle (étude faisabilité projet MARPA / Unités de vie)			2041411	1 380 €
TOTAL DEPENSES		1 380 €		1 380 €

5/ AUGMENTATION DE CREDITS N°02 (Fonds A89 – aides aux entreprises) :

Le **CONSEIL DE COMMUNAUTE**, sur proposition du Président :

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 sont insuffisants,
- Décide de modifier les inscriptions comme suit :

Intitulés des Comptes	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Subventions perçues Fonds A89			74751	60 000 €
Subventions versées Fonds A89	6745	60 000 €		
TOTAUX EGAUX FONCTIONNEMENT		60 000 €		60 000 €

6/ LIGNE DE TRESORERIE RENOUVELLEMENT

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans est compétente en matière de « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ». Il précise que l'exercice de cette compétence a été transféré au SICTOM Pontaurum Pontgibaud et au SMCTOM Haute Dordogne.

Afin de faire face aux factures émanant des deux syndicats, une consultation a été réalisée pour l'établissement d'une ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 €. Il présente les offres reçues et propose de retenir l'offre du Crédit agricole avec les conditions suivantes:

- Montant : 1 000 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux de référence : Euribor 3 mois
- Marge : + 0.7% (Euribor 3 mois au 01/03/2018 : -0.327%)
- Possibilité de tirages quotidiens,
- Commission d'engagement : 0.20%

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du son Président,

Après en avoir délibéré,

✎ **APPROUVE** la proposition de son président et,

✎ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants et notamment le contrat.